Image not found or type unknown

Mes droits de garde suite à un déménagement

Par **Zamzam31**, le **12/10/2017** à **20:02**

Bonjour, je déménage demain avec ma fille de 8 ans. Je quitte un logement social en hlm en Haute Garonne pour un logement en Rhône-Alpes. J ai prévenu le père de ma fille il y a un mois par lettre recommandée. Aujourd'hui je lui demande une attestation disant qu il accepte que ma fille intègre sa nouvelle école, se qu il refuse. Nous n avons jamais été mariés et lors du jugement pour la garde de ma fille j en ai obtenu la garde, lui a le droit de la voir un week-end sur deux et la moitié des vacances scolaires. Que dois-je faire ? Sachant qu'elle je dois rendre mon logement demain et que ma fille est déjà inscrite à la nouvelle école?

Par **Visiteur**, le **12/10/2017** à **22:20**

Bsr,
Sur ce sujet, un exposé intéressant ici...
https://www.village-justice.com/articles/Quid-droit-visite-hebergement,20335.html

Par **Zamzam31**, le **12/10/2017** à **22:25**

Merci !

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés